Nations Unies E/2013/34 (Part II)–E/ICEF/2013/7 (Part II)

Conseil économique et social

Distr. générale
22 juillet 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2013*

(18-21 juin 2013)

Table des matières

Page

I. Organisation de la session . . . 3

A. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général . . . 3

B. Adoption de l'ordre du jour . . . 3

II. Délibérations du Conseil d'administration . . . 4

A. Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme . . . 4

B. Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017 . . . 7

C. Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance . . . 10

D. Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes . . . 11

E. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . 13

F. Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF et Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF . . . 16

G. Rapport de synthèse thématique sur l'évaluation de l'action humanitaire . . . 18

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les travaux de sa session annuelle (18-21 juin 2013). Le rapport de sa première session ordinaire (5-7 février 2013) a été publié sous la cote E/2013/34 (Part I))-E/ICEF/2013/7 (Part I) et E/2013/34 (Part I)/Add.1-E/ICEF/2013/7 (Part I)/Add.1, et celui de sa deuxième session ordinaire (3-6 septembre 2013) paraîtra avec la première partie sous la cote E/2013/34 (Part I et Add.1 et Part II). Ces rapports seront publiés sous forme définitive en tant que *Documents officiels du Conseil économique et social, 2013, Supplément n° 14* (E/2013/34/Rev.1-E/ICEF/2013/7/Rev.1).

13-40269X (F)

Merci de recycler

H. Rapport du Bureau de la déontologie 19

I. Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations 20

J. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF 21

K. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain 21

L. Questions diverses 23

M. Adoption de projets de décision 23

N. Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration 23

Annexe

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de sa session annuelle de 2013 24

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général

1. Le Président a attiré l'attention sur le lien entre handicap et pauvreté. Comme le montre le rapport intitulé *La situation des enfants dans le monde 2013 : les enfants handicapés*, ces derniers, et plus particulièrement les filles, sont plus exposés au risque de pauvreté et rencontrent davantage de difficultés d'accès à l'éducation et aux services de santé. La ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées constituerait une bonne base pour poursuivre les efforts de lutte contre la discrimination et d'édification d'un monde dans lequel les enfants ont l'opportunité de participer, d'apprendre et de se réaliser pleinement.

2. Le projet de plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, inscrit à l'ordre du jour de la session, constitue un outil important à cet égard et le Président a encouragé les membres du Conseil d'administration à donner à l'UNICEF des orientations concrètes.

3. Le Directeur général a déclaré que l'UNICEF s'attache à créer une « nouvelle normalité ». Sa mission qui est d'assurer la réalisation des droits des enfants partout dans le monde restera inchangée, mais la manière de conduire cette mission continuera d'évoluer. La « normalité » d'aujourd'hui inclut le recentrage sur l'équité, l'innovation et une plus grande transparence. Il a également évoqué certaines réalisations accomplies par l'UNICEF et ses partenaires en 2012 dans les domaines de la vaccination, de l'éducation, de l'accès à l'eau et de la réduction des inégalités.

4. Le projet de plan stratégique reflétera les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. L'élaboration du plan a nécessité de choisir un nombre restreint de priorités et d'établir une distinction entre les domaines de résultats autonomes et ceux qu'il conviendrait d'incorporer à l'ensemble des résultats. Les autres défis consistaient à intégrer les résultats et les priorités et à établir des réseaux entre différents « silos », tant sur le plan programmatique qu'avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies.

5. Le conflit syrien s'est rapidement transformé en crise régionale. Le personnel dévoué de l'UNICEF et les ressources du Fonds ont été poussés à la limite de leurs capacités. Le Directeur général accueillera avec plaisir les suggestions des membres pour mobiliser les ressources nécessaires et continuer de répondre efficacement aux besoins de tous les enfants touchés par une situation de crise.

6. Le Fonds poursuivra le réexamen de ses pratiques de fonctionnement internes. Au cours des deux dernières années, l'organisation a réalisé 13,7 millions de dollars d'économies, et une récente évaluation menée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales a mis en lumière des améliorations importantes en termes d'efficacité de la gestion de l'UNICEF.

B. Adoption de l'ordre du jour

7. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2013/10).

8. Conformément à la règle 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé le nombre total de pouvoirs présentés pour la session, à savoir : 30 délégations ayant le statut d'observateur, dont une organisation intergouvernementale, deux organisations internationales, neuf comités nationaux pour l'UNICEF et trois organisations non gouvernementales.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme

9. Le Directeur général a souligné les progrès accomplis et les résultats obtenus par l'UNICEF dans ses cinq domaines stratégiques et ses activités transversales et mis en avant les améliorations en matière d'efficacité et d'efficience opérationnelles. Le rapport (E/ICEF/2013/11) et le répertoire de données qui l'accompagne ont été présentés par le Directeur pour les politiques et la stratégie.

10. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF et ses partenaires pour les résultats obtenus. Plusieurs ont salué la priorité accordée par l'UNICEF au problème des retards de croissance. Elles se sont également réjouies de l'accent placé sur les enfants issus de milieux défavorisés et marginalisés ainsi que sur les enfants handicapés.

11. Des intervenants ont salué la contribution décisive de l'UNICEF en faveur du recentrage sur l'équité, sachant notamment que les progrès d'ensemble masquent souvent des inégalités croissantes. Le Système de suivi des résultats pour l'équité s'est avéré un outil essentiel pour aborder ces disparités et l'UNICEF devrait continuer d'étendre son utilisation au sein du système des Nations Unies.

12. Certaines délégations ont souligné la contribution de l'UNICEF à la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées, qui a conduit au renforcement des capacités nationales en matière de suivi de la situation des enfants. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples achevées en 2012 ont fourni d'abondantes informations sur les indicateurs employés par le système des Nations Unies dans son ensemble.

13. L'un des intervenants a salué la nouvelle portée des activités menées en amont dans le cadre des programmes de pays, dans le but de mettre en place des systèmes nationaux de santé, d'éducation et de protection plus forts grâce à des partenariats renforcés tels que l'Alliance GAVI, le Mouvement pour le renforcement de la nutrition et l'Initiative mondiale pour l'éducation.

14. Intervenant au nom du Groupe des États africains, une délégation a reconnu les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer l'aide et la protection sociales, la justice, l'éducation et les services de santé. L'UNICEF devrait étudier les difficultés systémiques à rendre compte des incidences, afin de faciliter la mise en œuvre de nouvelles interventions et le partage des enseignements tirés.

15. Le recentrage sur l'équité a été constaté dans diverses initiatives fructueuses permettant d'offrir des alternatives au système éducatif aux enfants et jeunes déscolarisés. Il a également été observé dans le cadre de la recherche d'options

d'apprentissage innovantes visant à accroître l'accès à l'éducation des enfants difficiles à atteindre ou exclus.

16. Les actions de prévention des infections à VIH et des comportements à risques chez les adolescents n'ayant pas autant porté leurs fruits que les efforts déployés pour prévenir la transmission materno-fœtale du VIH, les intervenants ont instamment prié l'UNICEF d'élaborer des stratégies de programmes adaptés aux adolescents. L'un d'entre eux a indiqué que son gouvernement attachait une attention particulière au secteur de l'éducation dans la mesure où les jeunes qui n'avaient pu aller au terme de leurs études élémentaires couraient deux fois plus de risques de contracter le VIH.

17. Certaines délégations ont déclaré que le rapport pourrait mieux refléter la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes de l'UNICEF. Les prochains rapports devraient souligner les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes, notamment en communiquant des chiffres sur les ressources affectées à la problématique hommes-femmes ainsi que les dépenses connexes. Le nouveau Plan d'action stratégique prioritaire en faveur de l'égalité des sexes devrait veiller à ce que les futurs rapports fassent état des résultats obtenus sur le terrain en faveur des filles et des garçons par les actions du Fonds.

18. Certains intervenants se sont félicités des réalisations de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance. Une délégation a déclaré soutenir la création de systèmes susceptibles d'offrir aux enfants une protection pleine et entière. Une autre a indiqué que la récente méta-analyse des programmes de protection de l'enfance de l'UNICEF marquait une étape dans la bonne direction en faisant état des progrès réalisés dans l'obtention de résultats à tous les niveaux. Prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, une délégation a souligné le rôle central joué par l'UNICEF au sein du système des Nations Unies en matière de lutte contre la violence à l'égard des enfants. Une autre délégation a indiqué que l'UNICEF, en sa qualité de membre du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains, devrait continuer de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes.

19. Il a été noté que le mandat de protection confié à l'UNICEF s'appliquait aux activités de développement mais aussi à son action dans le domaine humanitaire. Évoquant la première évaluation mondiale de la protection des enfants dans les situations d'urgence, une délégation a déclaré qu'elle apprécierait d'obtenir des informations sur les plans permettant de mesurer les performances dans les situations humanitaires.

20. Certaines délégations ont témoigné de leur soutien aux efforts déployés par l'UNICEF pour consolider le lien entre aide humanitaire et aide au développement et renforcement de la résilience. Les intervenants ont appuyé l'engagement fort de l'UNICEF en faveur du programme de transformation du Comité permanent interorganisations, soulignant qu'il convenait de le traduire en actions concrètes à mener au sein de toutes les opérations humanitaires. Par ailleurs, de plus amples efforts doivent être entrepris afin de communiquer aux gouvernements nationaux l'objectif du programme de transformation. Selon un autre intervenant, le temps est venu de mettre en œuvre les outils et mécanismes développés par le Comité et les organismes membres.

21. Plusieurs délégations ont mis en avant la possibilité d'améliorer l'établissement des rapports sur les résultats. Il s'avère nécessaire de produire des rapports plus clairs sur le plan stratégique existant et les indicateurs du cadre de résultats en matière de développement afin de mieux évaluer les performances de l'organisation. L'analyse des résultats obtenus au titre de chaque domaine stratégique pourrait tirer profit de l'étude des progrès réalisés et des difficultés rencontrées en lien avec les situations respectives des filles et des garçons.

22. Le rapport devrait permettre aux lecteurs de suivre les nouvelles tendances au sein d'un cycle du plan stratégique et de procéder à des comparaisons entre différents cycles et diverses régions. Il conviendrait de fournir de plus amples informations sur la manière dont les réalisations évoquées dans le rapport ont contribué à des résultats plus importants, ainsi que des références additionnelles à l'évaluation et l'atténuation des risques.

23. Certains intervenants ont salué les efforts entrepris par l'UNICEF pour renforcer la gestion axée sur les résultats, promouvoir l'innovation, accroître les gains d'efficacité et réaliser davantage d'économies, grâce notamment au système virtuel intégré d'information (VISION) qui a permis une planification et des rapports uniformisés fondés sur les résultats, contribuant ainsi à améliorer la transparence et la responsabilisation.

24. Un des intervenants a salué l'accent placé sur une gestion solide des risques de l'organisation, ainsi que le travail mené par le Bureau de l'audit interne et des investigations et la fonction d'évaluation. Une délégation a insisté sur la nécessité d'améliorer la qualité des évaluations. Par ailleurs, le nombre d'évaluations présentées a considérablement diminué ces dernières années en dépit des exigences posées par la politique d'évaluation de 2008. Une autre délégation a encouragé l'UNICEF à inclure davantage d'informations sur l'utilisation des éléments de preuve générés par les évaluations pour éclairer la politique de programmation et les conseils connexes.

25. D'autres ont félicité le Fonds pour son engagement sans faille en faveur de l'innovation et des politiques tournées vers l'avenir, et en particulier pour avoir rejoint l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

26. Certains intervenants ont salué l'augmentation des ressources ordinaires et encouragé l'ensemble des pays à accroître leur soutien aux ressources de base et aux fonds thématiques et à limiter la pratique d'affectation des ressources. Une délégation s'est félicitée de la politique de l'UNICEF consistant à travailler avec les gouvernements, en particulier ceux des pays à revenu intermédiaire, afin de faire un usage plus efficace des ressources nationales en faveur des enfants.

27. Selon quelques délégations, les économies réalisées dans les activités interinstitutions et la plus grande cohérence du travail mené avec d'autres organismes doivent être réinvesties dans les programmes et d'autres initiatives en matière de gestion. L'UNICEF devrait soutenir la formulation de procédures opérationnelles permanentes pour le programme « Unis dans l'action ».

28. Certaines délégations ont salué le dévouement dont fait preuve le personnel de l'UNICEF dans le monde entier, tout particulièrement dans les situations de crise humanitaire. Des orateurs ont prié le Fonds de continuer de soutenir les milliers de personnes, notamment les enfants, touchées par la crise syrienne.

29. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/7 (voir annexe).

B. Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017

30. Le Président, s'exprimant également au nom du Directeur général, et plusieurs délégations ont condamné l'attaque perpétrée ce jour au siège des Nations Unies à Mogadiscio, qui a fait plusieurs victimes parmi les membres du personnel de l'ONU. Il a par ailleurs rendu hommage aux nombreux membres du personnel de l'UNICEF qui exercent leur mission de par le monde dans des situations dangereuses.

31. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a fait une déclaration avant la présentation du rapport (E/ICEF/2013/16 et E/ICEF/2013/16/Add.1) par le Directeur pour les politiques et la stratégie.

32. Des délégations ont félicité l'UNICEF pour le processus inclusif, participatif et transparent mené au cours des derniers mois dans le cadre de l'élaboration du projet de plan stratégique.

33. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles approuvaient l'accent placé sur les enfants les plus défavorisés, exclus et vulnérables. Elles ont également exprimé leur accord avec les objectifs visant à renforcer les partenariats de l'UNICEF et les capacités nationales et à encourager la coopération régionale afin que les États membres gagnent en autonomie pour promouvoir les droits des enfants.

34. Les intervenants ont souligné le rôle essentiel du plan pour le travail de l'UNICEF dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il devrait être suffisamment flexible pour permettre de rattacher les programmes de pays aux priorités et besoins nationaux en termes de développement et de respecter le principe de souveraineté nationale. Les orateurs ont mis en avant l'importance du renforcement des capacités dans l'infrastructure législative et politique et insisté sur la nécessité d'impliquer les parties prenantes au niveau local.

35. Presque tous les orateurs ont convenu de l'importance du lien avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. L'UNICEF a été instamment prié de travailler avec d'autres organismes des Nations Unies à la création d'indicateurs communs et d'un cadre harmonisé cohérent permettant de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mandats prévus dans l'examen. La préparation simultanée de nouveaux plans stratégiques pour les fonds et les programmes a été l'occasion d'établir clairement des synergies et des complémentarités, par exemple entre l'UNICEF et le FNUAP, sur des questions telles que les mariages et grossesses précoces, les mutilations génitales/sexuelles féminines et la violence à l'encontre des adolescents.

36. Il a été demandé à l'UNICEF de participer activement à l'approche « Unis dans l'action », et de donner aux coordonnateurs résidents les moyens d'agir en tant que représentants de l'ensemble du système des Nations Unies au plan national. La contribution de 40 millions de dollars au bénéfice du système des coordonnateurs résidents, prévue par l'UNICEF, est une mesure louable qui vient appuyer les principes de l'examen quadriennal complet. L'UNICEF devrait également se faire le champion de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et de la suppression des goulets d'étranglement. Des mesures s'avèrent nécessaires pour remédier à la fragmentation dans les achats.

37. Une délégation a suggéré de faire montre de prudence dans l'emploi de termes qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental, par exemple « État fragile ». Elle a ajouté qu'il était important de préciser les différents types et attributs des documents de référence cités dans le projet de plan stratégique.

38. Un groupe de délégations a déclaré que le plan devait établir une distinction claire entre les deux tâches essentielles qui incombent à l'UNICEF : à l'échelle mondiale son rôle de promotion, recherche et suivi de la situation des enfants et au niveau des pays son rôle d'acteur du développement et de l'action humanitaire. Un autre groupe a souligné combien il était important de faire de l'éradication de la pauvreté la priorité essentielle pour la communauté internationale et le système des Nations Unies pour le développement.

39. Les délégations ont fortement appuyé l'approche axée sur l'équité en tant que moyen d'atteindre les enfants vulnérables, défavorisés et exclus, mais certains orateurs ont précisé qu'elle ne devait pas saper le principe de non-discrimination. Un groupe de délégations a recommandé que l'UNICEF définisse explicitement la manière dont l'approche axée sur l'équité soutient l'approche programmatique fondée sur les droits de l'homme qui devrait être davantage intégrée dans les travaux du Fonds. Il a été noté que le plan devrait détailler le soutien accordé aux pays pour mettre en œuvre des recommandations des organes conventionnels.

40. Certains intervenants ont souligné les nombreuses inégalités présentes dans un large éventail de pays et de régions et déclaré que l'innovation et les partenariats pourraient promouvoir d'importants efforts de développement en faveur des enfants, notamment dans les pays à revenu intermédiaire.

41. Plusieurs délégations ont mis en avant l'importance de la coopération Sud-Sud, certaines ajoutant que le système des Nations Unies devrait lui donner davantage de poids.

42. Des délégations ont fait des commentaires sur l'équilibre entre les divers résultats des programmes. S'agissant de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous, il a été suggéré que les approches prennent en considération les difficultés concernant la durabilité des ressources en eau, la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau. Dans le domaine de la santé, plusieurs intervenants ont encouragé le Fonds à porter une attention accrue aux systèmes et infrastructures de santé dans le contexte de la campagne mondiale en faveur de la couverture universelle des soins de santé. Différents orateurs ont salué l'accent placé sur le paludisme et le VIH/Sida. Ils ont souligné l'importance de la protection et de l'éducation des enfants pour les droits de l'enfant et déclaré que les ressources allouées aux objectifs autonomes clés que sont la santé et l'éducation ne doivent à aucun prix être diminuées. L'UNICEF a également été encouragé à accentuer l'attention accordée à l'éducation dans le contexte humanitaire au lendemain d'un conflit.

43. Plusieurs délégations ont indiqué soutenir l'intégration des actions humanitaires dans le plan et l'accent placé sur le renforcement de la résilience. Il a été demandé au Fonds de préciser comment il envisageait de consolider le lien entre action humanitaire et développement et d'inclure une analyse de son rôle et de sa valeur ajoutée en tant qu'acteur humanitaire. Il conviendrait de mener des évaluations plus nombreuses et de meilleure qualité du travail entrepris dans ce domaine, en s'attachant tout particulièrement aux résultats pour les femmes et les

enfants et à la mise en œuvre d'indicateurs clairs de suivi de l'exécution du programme de transformation. Il s'avérerait également nécessaire de clarifier le rôle de l'UNICEF dans la mise en œuvre du programme et les ressources requises. Le plan stratégique devrait fournir davantage d'informations sur la stratégie de gestion du risque du Fonds, y compris sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies.

44. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la protection des enfants, qui constitue une question fondamentale pour l'UNICEF et nécessite des ressources considérables. Selon eux, le Fonds a grandement l'occasion de jouer le rôle d'organisme chef de file en soutenant les approches multisectorielles visant à renforcer les systèmes de protection des enfants. Par ailleurs, les enfants handicapés nécessitent une attention toute particulière.

45. S'agissant de la question de l'égalité des sexes, de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de l'aborder plus explicitement dans le plan stratégique ainsi que dans les documents de programme et les rapports rendant compte des résultats. Les efforts déployés par l'UNICEF en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes et sa participation active dans la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies ont été salués mais cette question doit être abordée de manière plus systématique et cohérente dans le plan stratégique, qui devrait inclure des orientations claires sur la promotion de l'autonomisation des filles et des femmes. Le nouveau plan d'action pour l'égalité entre les sexes développé par l'UNICEF devrait être doté de financements suffisants et faire partie intégrante du nouveau plan stratégique, plutôt que d'être un document autonome.

46. Les liens entre l'égalité des sexes et d'autres priorités telles que la santé, l'éducation et la nutrition, doivent être explicites. Le Fonds doit porter son attention sur les femmes, les mères et les jeunes filles, mais aussi sur les attitudes et l'engagement des hommes, des pères et des garçons, ainsi que sur certaines difficultés rencontrées par ces derniers.

47. Plusieurs intervenants ont abordé la question de l'adolescence, ajoutant que les investissements en faveur de la survie du jeune enfant devraient aller de pair avec l'épanouissement des adolescents filles et garçons dans un environnement sain et sûr. Le nouveau plan a été l'occasion de garantir une meilleure prise en compte de leurs besoins et défis spécifiques.

48. Une délégation a félicité l'UNICEF pour sa capacité à tirer parti d'un nombre croissant de partenariats avec des groupes de la société civile, le secteur privé et des institutions financières internationales. Une autre a prié le Fonds d'expliquer plus clairement les projets développés avec les partenaires dans le cadre des initiatives « S'engager pour la survie de l'enfant : une promesse renouvelée », « Un monde digne des enfants » et du Plan d'action mondial intégré pour prévenir et combattre la pneumonie et la diarrhée. Il a été demandé à l'UNICEF de partager son expertise dans le domaine de ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le contexte du système de coordonnateurs résidents. Un intervenant a salué la référence spécifique au rôle actif de soutien des comités nationaux pour l'UNICEF dans le projet de plan stratégique. Il a également été suggéré au Fonds d'inclure des organisations confessionnelles dans les sections consacrées au partenariat.

49. Plusieurs délégations ont loué le cadre de résultats proposé, soulignant qu'il devrait s'avérer solide et proposer des objectifs clairs aux niveaux des accomplissements, résultats et incidences. Il devrait également comprendre des indicateurs bien définis, notamment qualitatifs, accompagnés de données de base et de cibles, afin que l'UNICEF puisse clairement apprécier sa contribution aux résultats. Les délégations ont précisé qu'il était toutefois encore possible d'améliorer la logique entre les différentes chaînes de résultats et de simplifier et affiner la formulation des objectifs et les indicateurs.

50. Des indicateurs d'accomplissement précis, spécifiques et quantifiables qui puissent être clairement attribués à l'UNICEF et agrégés depuis le niveau national jusqu'au niveau mondial font défaut dans le plan. Ce dernier ne contient pas non plus d'indicateurs clairs permettant de mesurer les performances des programmes de pays à l'aune des résultats escomptés, dotés de bases de référence et de cibles définies. Il a été demandé à l'UNICEF de fournir des indicateurs qui garantissent la disponibilité des données ventilées par genre et handicap dès lors que cela est possible et justifié.

51. Il est essentiel que la stratégie et le cadre de résultats soient facilement compréhensibles par un vaste public, des parties prenantes sur le terrain aux décideurs politiques. Il conviendrait de fournir des indications plus précises sur la coopération interinstitutions dans des domaines tels que la santé et la réponse aux risques de catastrophe.

52. Dans le budget intégré pour 2014-2017, une délégation a encouragé l'UNICEF à scinder le poste budgétaire sous la rubrique « Supervision et garantie indépendantes de l'Organisation » en deux postes budgétaires, l'un pour le Bureau de l'évaluation et l'autre pour l'audit interne et les investigations.

53. Dans le cadre de la préparation du projet final de plan, l'UNICEF devrait mettre en avant des théories de changement claires afin de montrer comment les accomplissements sont directement imputables au Fonds, les liens entre les accomplissements et les résultats et la manière dont les risques ont été évalués et gérés.

54. La Directrice générale adjointe chargée des programmes a évoqué certaines initiatives de l'UNICEF pour renforcer son action en faveur de l'égalité des sexes, notamment en matière de mesure des progrès réalisés et d'établissement de rapports y afférents. Le Directeur pour les politiques et les pratiques a détaillé le processus de simplification et d'amélioration des rapports relatifs aux accomplissements, produits et résultats, grâce notamment à une rationalisation des indicateurs.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/8 (voir annexe).

C. Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance

56. Suite aux remarques préliminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, le Directeur du Bureau de la recherche a présenté un rapport (E/ICEF/2013/CRP.14).

57. La Directrice générale adjointe a déclaré que depuis 2012, l'UNICEF avait centré son attention sur une nouvelle base de recherche et pris des mesures pour repositionner la gestion des connaissances, mais qu'il restait toutefois bien plus à

faire, en particulier pour répondre à l'importante demande émanant du terrain. Les actions décrites dans le rapport reflétaient des efforts collaboratifs déployés par le Bureau de la recherche, la Division des politiques et de la stratégie, la Division des programmes, les équipes en charge de l'informatique, des interventions d'urgence et humanitaires, et d'autres divisions et bureaux.

58. Le Directeur du Bureau de la recherche a décrit les progrès accomplis dans la création d'une base de données, le comblement des lacunes dans les connaissances et l'utilisation des données et recherches en matière de mobilisation en faveur des enfants. L'UNICEF se doit de renforcer ses capacités d'utilisation des données issues de la recherche, d'améliorer l'assurance de la qualité de la recherche et de poursuivre son action en faveur d'une éthique dans les activités de recherche impliquant des enfants. S'agissant de l'avenir, il a déclaré que l'UNICEF souhaitait accélérer cette trajectoire et mettre au point un programme de recherche pour les enfants, susceptible de servir de catalyseur pour regrouper et établir un ordre de priorité des principales questions touchant les enfants.

59. Une délégation s'est félicitée de la proposition d'étendre la recherche consacrée à la violence à l'égard des enfants et a encouragé le Fonds à inclure des recherches sur des aspects psychosociaux. L'initiative relative aux interventions scolaires pourrait renforcer l'approche transsectorielle du plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017. La délégation a insisté sur la pertinence des travaux du Fonds pour la mise au point de méthodes améliorées de collecte de données et d'établissement de statistiques sur les enfants souffrant d'un handicap et s'est réjouie de constater que le rapport a mis en lumière le rôle des comités nationaux en matière de promotion des droits des enfants. La délégation a demandé comment seront financées les questions transsectorielle et la mise en œuvre des stratégies énoncées dans le nouveau plan stratégique, telles que la recherche et la production de données probantes. Elle s'est également interrogée sur la manière dont les perspectives d'orientations futures ont été traduites en plan de travail et budget.

60. Le Directeur a remercié les délégations pour leur appui aux efforts de recherche déployés par l'UNICEF, s'agissant notamment des domaines de recherche proposés, qui ont commencé à identifier les lacunes. Il a par ailleurs précisé que la majeure partie du financement proviendrait des divers domaines de résultat du plan stratégique qui devraient fournir le cadre pour le plan de travail et le budget.

D. Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes

61. Le rapport (E/ICEF/2013/12) a été présenté par la Directrice générale adjointe chargée des programmes et le Conseiller principal pour les droits et l'égalité entre les sexes.

62. Un groupe de 16 délégations a salué la franchise de l'analyse menée dans le rapport et l'identification claire d'un certain nombre de défis. La collecte et la disponibilité de données ventilées par sexe ont été grandement améliorées, même si le rapport annuel du Directeur général et le projet de plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 abordent insuffisamment l'égalité des sexes.

63. Le deux mécanismes de gestion des connaissances en matière d'égalité des sexes au niveau global – une auto-évaluation du processus d'intégration d'une

démarche antisexiste au sein de l'UNICEF et une « communauté de pratiques » en matière d'égalité des sexes – n'ont pas été aussi efficaces que prévu en raison d'un manque de participation. Les délégations ont demandé ce qui était fait pour créer un forum permanent d'échange, de formation et de planification stratégique concernant les priorités et la programmation de l'UNICEF en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, et si d'autres mécanismes plus pratiques étaient à l'étude.

64. Les délégations ont formulé quatre recommandations pour améliorer l'égalité des sexes au sein de l'UNICEF : a) renforcer le projet de plan stratégique en y intégrant des informations sexospécifiques de performance; b) développer un plan d'action stratégique prioritaire solide et bien articulé, clairement lié au projet de plan stratégique, chiffré et doté de financements adéquats en faveur de l'égalité des sexes; c) harmoniser les informations de performance du plan d'action stratégique prioritaire avec les résultats sexospécifiques et indicateurs ventilés par sexe du projet de plan stratégique; et d) clarifier le lien entre les principes d'égalité des sexes et d'équité.

65. Une autre délégation a suggéré à l'UNICEF de faire la synthèse des enseignements tirés afin d'améliorer la conception des indicateurs pour refléter davantage la situation sur le terrain. Dans l'élaboration du nouveau du plan d'action stratégique prioritaire, l'UNICEF devrait tenir comptes des différences de situation et de besoins entre les pays.

66. Un autre groupe de délégations a noté qu'il convenait de remédier à l'insuffisance des capacités et des ressources allouées évoquée dans le rapport. La problématique hommes-femmes devrait être une priorité institutionnelle et l'UNICEF a besoin d'une stratégie systématique pour soutenir le partage de bonnes pratiques et la programmation tenant compte de l'égalité des sexes. Les orientations, outils, processus et mécanismes de suivi à l'échelle de l'organisation doivent être mieux gérés.

67. Des délégations ont noté que les objectifs des examens de la politique d'égalité des sexes ont été atteints, même dans des régions précédemment en retard, et demandé davantage de résultats par pays et secteurs. L'UNICEF devrait œuvrer au comblement des lacunes des capacités techniques au niveau national et régional. Il conviendrait par ailleurs de renforcer le système de points focaux « genre » et d'employer des stratégies adaptées.

68. Il a été suggéré que le Fonds continue de jouer un rôle actif dans les processus et initiatives interinstitutions visant à promouvoir l'égalité des sexes. De meilleures procédures de sélection des partenaires sont indispensables pour améliorer les capacités et l'expertise sur les questions de genre. Les rapports subséquents devraient inclure une définition et une présentation claires des questions de genre, d'égalité et d'autonomisation et des mécanismes permettant de déterminer si les programmes mettent effectivement en œuvre des stratégies en matière d'égalité des sexes et enregistrent des résultats plus équitables en la matière.

69. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/9 (voir annexe).

E. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

1. Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

70. Le Président a indiqué que sept projets de descriptif de programme de pays et deux projets de descriptif de programme commun de pays, accompagnés des cadres de résultats et de ressources de l'UNICEF pour chacun des descriptifs de programme commun de pays avait été communiqués au Conseil d'administration. Il a par ailleurs ajouté qu'un document explicitant les raisons de l'extension de programmes de pays en cours a également été soumis au Conseil d'administration.

71. Conformément à sa décision 2008/17, le Conseil d'administration a été informé des raisons pour lesquelles la présentation de deux projets de descriptif de programme de pays (Mexique et Namibie) et du projet de descriptif de programme de la région du Golfe a été reportée à la deuxième session ordinaires de 2013 (E/ICEF/2013/CRP.11). La présentation du projet de descriptif de programme de pays pour le Kenya a été reportée à la première session ordinaire de 2014.

72. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les programmes de pays proposés ainsi que les prorogations des programmes de pays en cours, en vue de leur approbation, notant que ces pays avaient démontré leur engagement stratégique et leur volonté de combler les lacunes pour parvenir à des résultats pour les enfants, construire des sociétés plus équitables et améliorer la disponibilité et l'accès des services sociaux de base pour les enfants et les familles les plus vulnérables.

73. Conformément à la décision 2013/4, le Conseil a examiné et approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Égypte (E/ICEF/2013/P/L.3) et le descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1 et Add.3).

74. La représentante de l'Égypte a déclaré que l'Initiative en faveur de l'éducation des filles, la disparition de la poliomyélite dans le pays et les campagnes nationales destinées à éradiquer les mutilations génitales féminines sont autant d'exemples de la coopération étroite avec l'UNICEF. Elle a souligné l'importance de l'élargissement des partenariats grâce à la mobilisation des responsables religieux, la société civile, les médias et le monde des affaires, et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les composantes de programme.

75. La représentante du Rwanda a déclaré que tous les programmes menés dans le cadre de l'Initiative « Unis dans l'action » ont été adaptés aux besoins du peuple rwandais et étaient conformes aux priorités nationales. Elle a reconnu l'importance du soutien de l'UNICEF pour les programmes vitaux ciblant le bien-être des enfants depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence, dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation, de la protection et de la prévention du VIH.

76. Des délégations se sont félicitées du leadership et de l'appropriation dont a fait preuve le Gouvernement rwandais dans le soutien au processus de programme, notant que le cadre de résultats était raisonnablement bon et que certains indicateurs au niveau des résultats avaient été identifiés, même si certains aspects de l'égalité des sexes et le lien entre la protection de l'enfance et la violence sexiste pourraient

être davantage détaillés. Elles ont conseillé à l'équipe de pays d'examiner les recommandations de l'évaluation de l'égalité des sexes menée en 2010 par le pays.

77. Une autre délégation a déclaré que le Bureau de l'UNICEF au Rwanda, travaillant en coordination avec le gouvernement et les partenaires de développement, devrait continuer de renforcer sa collaboration avec ses partenaires, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. L'UNICEF devrait aussi consolider sa coopération avec les organisations non gouvernementales et les aider à renforcer leurs capacités.

Afrique occidentale et centrale

78. Le Directeur régional par intérim a présenté les descriptifs de programme de pays pour le Bénin, le Congo, le Niger, le Nigéria et le Togo (E/ICEF/2013/P/L.4, E/ICEF/2013/P/L.5, E/ICEF/2013/P/L.6, E/ICEF/2013/P/L.7 et E/ICEF/2013/P/L.8, respectivement).

79. Le représentant du Niger a déclaré que le programme de pays reflétait les priorités nationales. Malgré un taux de fertilité élevé, des progrès ont été réalisés grâce à la volonté politique du gouvernement et à la coopération internationale. Il a demandé comment l'UNICEF œuvrait avec ses partenaires pour aider les pays à améliorer la situation des jeunes filles. Le Directeur régional par intérim a indiqué que l'UNICEF travaillait sur cette question avec des donateurs intéressés et consultait le gouvernement afin de déterminer le meilleur modèle de transition de l'école primaire au secondaire et de retarder systématiquement l'âge du mariage et de la première grossesse.

80. Selon le représentant du Nigéria, l'UNICEF reste un partenaire important dans le développement national centré sur la population. Le descriptif de programme de pays, aligné sur les initiatives de développement national, a montré qu'en dépit des progrès considérables enregistrés dans certains aspects du développement, des problèmes subsistaient en matière de mortalité infantile et juvénile, de transmission du virus de la poliomyélite et d'infection à VIH.

81. Le représentant du Bénin a indiqué que le nouveau descriptif de programme de pays, basé sur les enseignements tirés des programmes précédents et aligné sur la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du pays, avait mis en lumière les défis sociaux et économiques auxquels le Bénin est confronté, notamment les fortes inégalités en matière de nutrition, d'accès aux soins de santé, d'éducation et protection et d'assistance sociales.

82. Le représentant du Togo a affirmé que l'UNICEF avait significativement contribué aux programmes nationaux de développement en faveur de la santé, de l'éducation de base et de la protection sociale. Grâce au soutien de partenaires tels que l'UNICEF, le gouvernement a été en mesure d'allouer davantage de fonds à la santé des femmes et des enfants.

83. Le représentant du Congo a déclaré que le gouvernement avait réalisé des progrès importants dans l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Le nouveau descriptif de programme de pays permettra d'accélérer les progrès dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement en protégeant les droits des enfants, notamment des plus vulnérables.

84. Certaines délégations ont noté que le projet de descriptif de programme de pays pour le Congo présentait deux propositions pour améliorer l'éducation, et souligné la nécessité d'augmenter le nombre d'établissements éducatifs et d'enseignants, en s'efforçant de promouvoir un environnement soucieux des enfants.

Amériques et Caraïbes

85. Le Directeur régional a présenté le descriptif de programme de pays pour Cuba (E/ICEF/2013/P/L.2).

86. Le représentant de Cuba a déclaré que le descriptif de programme de pays était le résultat d'un large processus participatif national, faisant intervenir des ministères, des institutions et des centres d'enseignement. Cuba a atteint un certain nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et travaille à des mesures d'amélioration de la qualité et de la durabilité de ces réalisations.

Asie du Sud

87. Le Directeur régional a présenté le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan (DP/FPA/OPS–ICEF/DCCP/2013/BTN/1 et Add.3).

88. Selon le représentant du Bhoutan, l'approche « Unis dans l'action » a renforcé l'incidence du système des Nations Unies dans le processus de développement du pays. Le onzième plan quinquennal du Bhoutan, pour la période 2014-2018, axé sur l'indépendance et le développement socioéconomique inclusif et « vert », vise à relever de multiples défis, dont la pauvreté, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, l'urbanisation, l'égalité des sexes et l'emploi des jeunes. L'UNICEF a pris en compte ces défis et priorités dans ses produits au sein du programme commun de pays.

89. Une délégation s'est félicitée du fait que le descriptif de programme commun de pays reflétait les forces comparatives des fonds et programmes des Nations Unies, l'UNICEF soutenant directement trois des quatre résultats du programme « Unis dans l'action », axés sur l'éducation, les soins de santé maternels et infantiles et la promotion des droits et la protection des femmes et des enfants. Les intervenants ont déclaré que l'engagement de l'UNICEF dans l'amélioration des conditions de vie des nombreux enfants vivants dans des institutions monastiques mérite d'être fortement soutenu, saluant le soutien apporté par l'UNICEF à l'égalité des sexes et à la promotion de la participation des femmes et des jeunes aux processus décisionnels.

2. Prorogation de programmes de pays en cours d'exécution

90. Parlant au nom des Directeurs régionaux pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et l'Afrique orientale et australe, le Directeur pour les programmes a informé le Conseil d'administration de la prorogation de six mois du programme de pays pour le Kenya et de celle d'un an du programme de pays pour l'Angola et du programme régional pour les femmes et les enfants palestiniens de Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne et de l'État de Palestine.

91. Le représentant du Kenya a déclaré que cette prorogation permettrait d'aligner le programme sur le cycle de budgétisation du pays, qui démarre en juin.

92. Le représentant de l'Angola a noté les progrès réalisés dans la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les abus.

93. Le représentant de l'État observateur de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a félicité l'UNICEF pour l'assistance apportée aux enfants et femmes palestiniens dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé, des soins maternels, de la nutrition et des programmes psychosociaux. Il a indiqué le caractère crucial de la prorogation du programme régional pour la prochaine année.

94. La représentante de la République arabe syrienne a noté que le développement du nouveau programme régional serait retardé dans son pays en raison de l'instabilité qui y règne.

95. La représentante d'Israël a fait part des objections de son gouvernement à quelques aspects de la terminologie employée par le secrétariat dans l'introduction de ce point de l'ordre du jour.

96. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2013/10, 2013/11 et 2013/12 (voir annexe) et reporté l'examen de la décision sur la prorogation des programmes de pays en cours à la deuxième session ordinaire de 2013.

F. Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations de l'UNICEF et Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF

97. Les rapports (E/ICEF/2013/13 et E/ICEF/2013/14) ont été présentés par le Directeur du Bureau de l'évaluation.

98. Un groupe de délégations a déclaré que le rapport annuel est un excellent exemple de compte-rendu analytique, prospectif et fondé sur des données factuelles, donnant au Conseil d'administration une vision claire des travaux de l'UNICEF, et comprenant des observations utiles sur les forces et les faiblesses de l'organisation. Le groupe s'est félicité de l'analyse franche et autocritique de certaines questions, telles que la portée, la qualité, la demande et la répartition thématique des évaluations, y compris des difficultés particulières de l'évaluation dans les contextes humanitaires.

99. Un deuxième groupe a déclaré que le rapport annuel faisait état d'une évolution salutaire, l'évaluation étant de plus en plus employée comme un outil stratégique venant appuyer l'apprentissage à l'échelle de l'organisation pour de meilleures performances et résultats. Pour renforcer encore davantage la fonction d'évaluation, le groupe a encouragé l'UNICEF à prendre de nouvelles mesures pour affiner les outils et l'exploitation stratégique des résultats obtenus.

100. Des délégations se sont interrogées sur les mesures spécifiques à prendre en réponse à deux des principales observations du rapport : la baisse du nombre d'évaluations et celle de la proportion d'évaluations cumulatives et d'évaluations axées sur les impacts.

101. Selon certains intervenants, la politique doit définir les modalités permettant à l'UNICEF d'assurer un nombre suffisant d'évaluations de qualité et proposer davantage d'évaluations des principaux programmes humanitaires. Dans la mise en œuvre de la politique, l'UNICEF devrait porter une attention particulière à

l'assurance de la qualité des évaluations, et plus particulièrement aux améliorations à apporter à la politique. S'agissant de l'exploitation des évaluations, la politique révisée a souligné à juste titre l'importance des actions de suivi et fourni des orientations sur l'utilisation, la diffusion et la divulgation des résultats.

102. Les orateurs se sont félicités de la prise en compte des principaux mandats prévus dans l'Examen quadriennal complet dans la politique révisée grâce à l'accent placé sur l'importance des évaluations à l'échelle du système des Nations Unies, au renforcement des capacités pour des évaluations conjointes et les normes définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les délégations ont salué la participation de l'UNICEF à ces mécanismes interorganisations d'évaluation et l'ont encouragé à persévérer dans cette voie. Concernant les faiblesses dans le leadership de l'évaluation interorganisations et dans les arrangements de gouvernance au sein des Nations Unies, les délégations ont déclaré qu'elles apprécieraient la tenue de discussions au sein du Conseil d'administration à propos des évaluations conjointes, les considérant comme une avancée concrète.

103. Des délégations ont salué l'accent placé sur la planification de l'évaluation, et l'évolution vers une plus grande indépendance de la fonction d'évaluation. La politique a clairement établi son lien avec le mandat de l'UNICEF et sa mission en faveur des droits de l'enfance, mais le rapport explicite entre la politique d'évaluation et le plan stratégique pourrait être détaillé davantage. Les orateurs ont exprimé leur soutien à la proposition de préparer un plan d'évaluation mondiale intégré au nouveau plan stratégique. Certains ont déclaré que le document de politique pourrait être un peu plus explicite et insister sur l'importance de la planification de l'évaluation, à mener en parallèle de la planification au plan général. La planification d'ensemble de l'évaluation pourrait être renforcée.

104. Un groupe de délégations a souligné l'importance de l'équité et de l'égalité des sexes et du renforcement des capacités des partenaires d'évaluation de l'organisation.

105. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'allouer des ressources adéquates à la fonction d'évaluation et soutenu l'engagement d'y consacrer au moins 1 % des dépenses de programmes. Ces ressources doivent être établies dans la transparence et indépendamment des autres fonctions dans le budget intégré, dans le cadre d'un poste budgétaire séparé, afin d'assurer des financements prévisibles et non liés. Il est par ailleurs important que les dépenses d'évaluation puissent être contrôlées par des systèmes de gestion de l'entreprise. Concernant le financement des évaluations décentralisées, l'UNICEF devrait envisager d'inclure ces dépenses dans les budgets de programme au cours de la phase de planification. Le Fonds devrait allouer les maigres ressources destinées à l'évaluation là où elles sont le plus utiles pour l'apprentissage et la prise de décision.

106. En termes de principes directeurs, les délégations ont encouragé l'UNICEF à établir clairement qu'il suivait une approche du développement fondée sur les droits de l'homme et à faire explicitement référence au document intitulé « Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d'orientation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ». Un orateur a indiqué que les évaluations devaient être menées en pleine conformité avec le mandat de l'UNICEF, la Charte des nations Unies et les principes de responsabilité nationale en matière de développement. Un autre a déclaré que le fondement essentiel de toute

évaluation devait être l'existence de données factuelles vérifiables permettant de prendre des décisions équilibrées sur les mesures politiques et les programmes.

107. Les délégations se sont enquises du lien entre la fonction d'évaluation et la fonction de gestion des connaissances qui doit renforcer l'UNICEF en tant qu'organisation à l'assise véritablement factuelle pour une programmation et un plaidoyer plus efficaces. Selon certains, la politique pourrait tirer avantage d'informations plus précises sur les interactions potentielles entre l'évaluation et les bureaux régionaux et/ou de pays et le soutien susceptible d'être apporté en termes de renforcement des capacités, de formation et d'orientation.

108. Quelques intervenants ont soulevé la question de la responsabilité qui incombe à la haute direction de réagir au rapport annuel du Bureau de l'évaluation, affirmant que cette réponse permettrait un suivi cohérent et à l'échelle de l'organisation de la politique d'évaluation.

109. Concernant la proposition de développer un plan stratégique en complément de la politique d'évaluation, des délégations ont indiqué que ce document devrait contenir uniquement des orientations détaillées de mise en œuvre, sachant que toutes les questions politiques clés sont à inclure dans la politique d'évaluation proprement dite.

110. Il a été suggéré que la politique prévoit l'inclusion de l'évaluation thématique mondiale comme point de l'ordre du jour du Conseil d'administration.

111. Un groupe de délégations a affirmé que le développement de la politique révisée aurait pu faire l'objet de consultations plus soutenues avec le Conseil d'administration.

112. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/13 (voir annexe).

G. Rapport de synthèse thématique sur l'évaluation de l'action humanitaire

113. Le rapport (E/ICEF/2013/15) a été présenté par le Directeur du Bureau de l'évaluation. Conformément à la décision 2011/20, une réponse succincte de l'administration a également été préparée pour information et publiée sur le site web de l'UNICEF. Elle a été présentée par le Directeur du Bureau des programmes d'urgence, qui a noté que l'évaluation constitue désormais une composante explicite de la planification des mesures d'urgence de l'UNICEF. Les lacunes et les défis ont été traités dans le plan stratégique pour 2014-2017, et par des travaux interinstitutions du programme de transformation.

114. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour son rapport utile, clair et autocritique. Ces délégations ont exprimé leur soutien au resserrement des liens entre les activités d'assistance humanitaire et celles de développement. Elles ont salué l'intégration des Principaux engagements pour les enfants dans l'Action humanitaire et des résultats en matière humanitaire dans le plan stratégique tout en recommandant des améliorations dans l'actuel projet de cadre de résultats, en insistant sur la résilience. Entre autres suggestions : la nécessité d'un renforcement de l'action transsectorielle, des évaluations des besoins, de la communication et de la coopération avec les groupes affectés, ainsi que des capacités d'évaluation et de gestion des risques. Il convient de porter davantage d'attention au renforcement de

la responsabilité et des performances de l'approche sectorielle. Il convient d'augmenter le nombre et la portée des évaluations, d'en améliorer la qualité et de mener davantage d'évaluations conjointes. Ce dernier avis a été partagé par plusieurs autres délégations.

115. Le représentant d'Haïti a félicité l'UNICEF pour sa réaction lors du séisme de 2010 dans son pays. L'UNICEF, une des premières organisations à être intervenue sur le terrain, a apporté un soutien décisif en dépit des maigres ressources. Il convient de saluer le Fonds pour les progrès réalisés en matière de connaissance des risques et de déploiement rapide de son personnel. Plusieurs enseignements ont été tirés, dont la nécessité de placer les besoins des enfants vulnérables au cœur de la réponse, de renforcer l'implication des autorités nationales et de sortir des sentiers battus.

116. Plusieurs autres délégations ont félicité l'UNICEF pour son action humanitaire, tout en recommandant de mettre un accent plus fort sur les résultats, en se fondant sur des objectifs clairs. Une délégation a insisté sur la nécessité de se recentrer davantage sur l'équité. Le Fonds a été loué pour le renforcement de son évaluation de l'action humanitaire, qui a permis de tirer des enseignements et connaissances qui viendront étayer l'élaboration des politiques et les opérations au Siège et sur le terrain et devraient être partagés avec les partenaires. L'évaluation doit être davantage décentralisée et axée sur les urgences de moindre gravité. Il est essentiel de consolider dans ce domaine les capacités institutionnelles à tous les échelons, pour l'UNICEF et ses partenaires gouvernementaux, et d'allouer des ressources adéquates.

117. Le Directeur pour l'évaluation s'est félicité de l'accent placé sur l'amélioration des comptes-rendus sur les résultats et le renforcement des capacités à tous les niveaux, pour l'UNICEF et ses partenaires. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a abondé dans son sens, soulignant que l'UNICEF chercherait à renforcer son suivi humanitaire et la place accordée aux produits. Notant l'importance de la décentralisation, il a indiqué que le travail d'évaluation a en fait été réalisé aux niveaux national ou régional et affirmé que toutes les recommandations formulées dans ce rapport ainsi que les commentaires des délégations continueront d'être pris en compte en 2013 et au-delà.

H. Rapport du Bureau de la déontologie

118. Le rapport d'activité annuel du Bureau de la déontologie a été soumis conformément à la décision 2010/18. Le rapport (E/ICEF/2013/17) a été présenté par le conseiller principal en déontologie. Pour l'avenir, l'UNICEF a proposé un nouvel indicateur clef de performance en matière de déontologie, à inclure dans le plan stratégique. Cet indicateur serait axé sur le renforcement de la culture déontologique de l'organisation et viendrait appuyer l'instauration d'un climat où les membres du personnel jugent sûr et utile de parler franchement. Le lancement de cet indicateur s'accompagnerait d'une formation des cadres et gestionnaires.

119. Ce rapport n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

I. Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations

120. Le rapport (E/ICEF/2013/AB/L.2) a été présenté par la Directrice du Bureau de l'audit interne et des investigations. La réponse de l'administration (E/ICEF/2013/AB/L.3) a été présentée par le Directeur général adjoint en charge de la gestion. Le rapport annuel 2012 du Comité consultatif pour les questions d'audit est publié sur le site web du Conseil d'administration de l'UNICEF (voir http://www.unicef.org/about/execboard/files/UNICEF_AAC_Annual_Report_for_2012-3May2013.pdf).

121. Les intervenants ont félicité le Bureau pour son rapport annuel instructif et transparent et l'UNICEF pour la mise en œuvre généralement rapide des recommandations. Ils ont encouragé le Fonds à continuer de suivre étroitement les ressources du Bureau afin qu'il puisse mener à bien ses fonctions.

122. Les délégations ont salué la mise en œuvre par le Bureau de la décision 2012/13 du Conseil d'administration sur la divulgation de tous les rapports d'audit interne en 2012. Un groupe de délégations a demandé des informations complémentaires, notamment à propos des conclusions et recommandations formulées au fil des ans par le Bureau. Ceci permettrait aux États membres de mieux suivre les questions prioritaires, d'identifier les principaux domaines d'amélioration s'agissant des risques de gestion systémiques auxquels l'organisation est confrontée et d'encourager une responsabilisation accrue. Des informations ont également été requises sur le taux de réalisation des audits planifiés.

123. Faisant référence au rapport 2011 du PNUD sur les mesures disciplinaires et autres actions engagées en vue de réagir contre la fraude, la corruption et autres irrégularités au cours de cette année, un intervenant a demandé si l'UNICEF serait en mesure de produire un rapport similaire.

124. Les délégations ont fait part de leurs inquiétudes devant le fait que huit des dix-huit recommandations hautement prioritaires avaient trait à la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) et à l'utilisation des fonds par sept bureaux de pays. Ces défauts ont également été relevés dans le rapport des vérificateurs externes des comptes du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Les orateurs se sont félicités de la révision en cours de la HACT.

125. Des intervenants ont demandé à l'UNICEF de mettre en œuvre de manière urgente toutes les recommandations afin de renforcer les contrôles dans cinq bureaux de pays objets de recommandations concernant des risques élevés. Ils se sont montrés particulièrement préoccupés par la faiblesse du soutien administratif et opérationnel, qui peut être la porte ouverte à des irrégularités et des malversations. Ils ont encouragé la mise en œuvre dans les meilleurs délais des recommandations liées à la gestion des projets et à l'appui administratif.

126. Les délégations ont fait part de leurs inquiétudes quant aux six recommandations concernant des risques élevés en matière de prestations en cas de licenciement, un processus considéré comme habituel, s'agissant notamment des montants des indemnités de licenciement et de la justification des indemnités versées en cas de licenciement par accord mutuel. Du fait de ces coûts potentiellement élevés, il a été demandé au Bureau de l'audit interne et des

investigations de vérifier d'ici fin 2013 si l'ensemble des recommandations a bien été suivi d'effet.

127. Des délégations ont réclamé des informations sur les suites données aux cinq recommandations concernant des risques élevés relatives à l'audit conjoint de l'initiative « Unis dans l'action », menée par le PNUD. L'UNICEF a été interrogé sur les mesures qu'il envisageait de prendre à l'égard des gestionnaires qui considéraient la gestion des risques comme un exercice de conformité isolé, qu'ils n'ont pas pleinement intégré dans les méthodes et les procédures.

128. Elles se sont également enquises des 10 recommandations en suspens depuis plus de 18 mois et ont demandé si le Bureau jugeait satisfaisantes les raisons invoquées pour justifier ce retard.

129. La Directrice du Bureau de l'audit interne et des investigations a répondu à toutes les questions et fourni notamment des explications à propos des améliorations permanentes apportées par le Bureau à ses rapports, la pratique courante du suivi de la mise en œuvre du plan de travail approuvé, et la production prioritaire d'un rapport de synthèse sur les transferts de fonds dans les bureaux de pays. Le Directeur général adjoint s'est fait l'écho de ces déclarations, ajoutant que l'UNICEF coprésidait le Comité consultatif inter-agence pour la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et participait à la révision du cadre de la HACT. Il a par ailleurs expliqué comment la plupart des recommandations en suspens depuis un bon moment et relevées dans le rapport annuel 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations avaient déjà été prises en compte et mis en lumière les actions entreprises dans d'autres domaines à risques élevés.

130. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/14 (voir annexe).

J. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

131. Ce point de l'ordre du jour a été reporté à la deuxième session ordinaire de 2013.

K. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain

1. Rapport de la visite sur le terrain en Bosnie-Herzégovine et en Serbie, 15-20 avril 2013

132. Le rapport (E/ICEF/2013/CRP.12) a été présenté par M. Jarmo Viinanen, Représentant permanent de la Finlande auprès des Nations Unies et Président du Conseil d'administration. Il a déclaré que la visite a mis en lumière l'engagement de l'UNICEF dans ces pays à revenu intermédiaire. La région a été en proie à des conflits internes et les membres du Bureau ont pu constater le rôle de l'UNICEF dans cette situation d'après conflit et cette phase de reconstruction.

133. La visite a permis aux membres du Bureau de se faire directement une idée du travail de l'UNICEF au niveau national et d'observer des exemples concrets de coopération du Fonds avec les gouvernements et autres partenaires, notamment avec l'équipe de pays des Nations Unies. Ils ont ainsi pu constater l'engagement de

l'UNICEF dans l'épanouissement de l'enfant, la protection sociale, l'inclusion et la protection de l'enfant, la santé et l'éducation. La visite a montré clairement que l'Organisation, avec son mandat universel, avait un rôle essentiel à jouer dans les pays à revenu intermédiaire.

2. Rapport de la visite sur le terrain au Malawi, 8-12 avril 2013

134. Le rapport (E/ICEF/2013/CRP.13) a été présenté par Mme Edel Dwyer, Deuxième Secrétaire, Mission permanente d'Irlande auprès des Nations Unies. Elle a affirmé que le Malawi était sur le point d'atteindre les Objectifs 4 et 7 du Millénaire pour le développement, mais que des progrès restaient à réaliser dans bon nombre de domaines, notamment la réduction de la pauvreté, l'amélioration des taux d'achèvement de la scolarité primaire et la réduction de la mortalité maternelle et infantile et de la malnutrition des enfants. Ces défis doivent être relevés en adoptant une approche collaborative et une perspective à long terme.

135. L'accès à des financements peut être une contrainte majeure, mais un défi plus important est le manque de capacités pour mettre en œuvre les stratégies ainsi que les inefficiences systémiques au niveau central, au niveau des districts et au niveau local. Le renforcement des capacités, la recherche de solutions aux faiblesses systémiques et la responsabilisation seront indispensables pour réaliser des progrès à long terme. Le gouvernement doit continuer de jouer le rôle de leader de la politique nationale de développement. L'appropriation et la responsabilité nationales sont des moteurs essentiels pour l'obtention de résultats et l'atteinte d'un développement et d'une croissance à long terme durables.

3. Rapport de la visite conjointe à Bangkok (Thaïlande) et au Myanmar, 6-19 mars 2013

136. Le rapport de la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-FEMMES) et du Programme alimentaire mondial (PAM) à Bangkok (Thaïlande) et en République de l'Union du Myanmar (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2013/CRP.1) a été présenté par M. Chris Stokes, conseiller en développement de la Mission permanente de l'Australie auprès des Nations Unies. Il a souligné l'évolution rapide des relations entre les Nations Unies et le gouvernement du Myanmar. Les activités des Nations Unies semblaient bien en phase avec les priorités du gouvernement du Myanmar. À la place du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'équipe de pays des Nations Unies a utilisé un cadre stratégique pour la période 2012-2015, développé bien avant bon nombre des réformes nationales actuellement en cours et qui n'avait pas obtenu l'assentiment du gouvernement. L'évolution du contexte a offert à l'équipe de pays l'opportunité d'instaurer une plus grande cohérence entre les organismes.

137. Le rapport est structuré autour de quatre thèmes : croissance inclusive et réduction de la pauvreté; accès équitable à des services sociaux de qualité; réduction des risques de catastrophe et changements climatiques; et bonne gouvernance et renforcement des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Le rapport aborde également l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi que les interventions humanitaires et l'appui à la consolidation de la paix. L'équipe de pays

des Nations Unies au Myanmar a été chaudement félicitée pour avoir instauré un dialogue de plus en plus positif avec les autorités à tous les niveaux.

4. Discussion

138. Les représentants de Bosnie-Herzégovine, de Serbie, du Malawi et du Myanmar ont fait part aux membres des équipes de visite sur le terrain de leur satisfaction pour avoir mis en lumière les défis auxquels leurs divers pays sont confrontés. Deux orateurs ayant participé à la visite conjointe ont souligné le caractère très positif de l'expérience et déclaré avoir tout particulièrement apprécié l'opportunité de discuter avec les bénéficiaires des programmes de pays.

L. Questions diverses

139. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration pour 2013, planifiée du 3 au 6 septembre.

M. Adoption de projets de décision

140. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2013/7 à 2013/14 (voir annexe). L'examen du projet de décision sur les prorogations des programmes de pays en cours a été reporté.

N. Déclarations finales du Directeur général de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

141. Le Directeur général s'est félicité de la richesse de la discussion relative au plan stratégique. Des recommandations d'amélioration, alignées sur les priorités de l'UNICEF, ont été formulées notamment en ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des questions de protection et la qualité et la quantité des évaluations.

142. Il s'est dit attristé de la mise en avant de certaines considérations politiques durant la session. Il le regrette et y voit un signal d'alarme, car le Conseil d'administration, tout comme de l'UNICEF, doit rester apolitique dans l'intérêt de son mandat et des droits des enfants.

143. Le Président a déclaré que l'esprit d'ouverture et le dialogue constructif devaient prévaloir dans toutes les sessions et que le Conseil d'administration devait garder comme principale préoccupation la défense de l'intérêt supérieur des enfants. Le Conseil d'administration a grandement progressé sur la voie de la finalisation du plan stratégique. Il est convaincu que le Directeur général et son équipe présenteront un document solide, accompagné d'un budget robuste, en vue de leur approbation lors de la deuxième session ordinaire de 2013.

Annexe

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de sa session annuelle de 2013

2013/7
Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : progrès et réalisations en regard du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2013/11);

2. *Prie* l'UNICEF de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer l'information sur les résultats obtenus, y compris dans le dernier rapport annuel relatif à l'actuel plan stratégique à moyen terme, comme il l'avait demandé dans sa décision 2012/7;

3. *Se félicite* des mesures prises pour renforcer la gestion axée sur les résultats et, à cet égard, souligne qu'il importe de mettre au point, pour le prochain plan stratégique 2014-2017, un cadre de résultats qui soit bien conçu, harmonisé, clair et simple et qui fasse apparaître l'intégralité de la chaîne de résultats, notamment ceux escomptés à tous les niveaux;

4. *Considère* qu'il importe de rendre compte des résultats en ce qui concerne l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention de l'organisation, et demande une nouvelle fois qu'il soit pleinement rendu compte des résultats obtenus dans le rapport annuel du Directeur général.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/8
Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017 : promouvoir les droits de tous les enfants, notamment des plus défavorisés

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du processus consultatif et participatif mené par l'UNICEF dans le cadre de l'élaboration du projet de plan stratégique pour 2014-2017;

2. *Note avec satisfaction* les efforts faits par l'UNICEF pour intégrer les mandats prévus dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies dans le prochain plan stratégique pour 2014-2017, prie l'UNICEF d'aligner pleinement le prochain plan stratégique pour 2014-2017 sur ces mandats, et prie également l'UNICEF de continuer à contribuer aux discussions avec les autres fonds et programmes en vue de l'élaboration d'une démarche commune permettant de suivre l'application de l'examen quadriennal complet;

3. *Accueille avec satisfaction* la structure et le cadre envisagés pour le projet de plan stratégique pour 2014-2017, notamment la série proposée de réalisations et de stratégies de mise en œuvre, ainsi que l'attention accordée dans le plan à l'action humanitaire et à l'égalité hommes-femmes, en espérant que ces deux aspects seront pleinement intégrés au plan stratégique et tout en étant conscient que la définition précise des réalisations et des stratégies de mise en œuvre n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF d'établir une version définitive du projet à partir notamment de l'avis et des observations recueillis auprès des États Membres lors de sa session annuelle de 2013 et du processus en cours qui appellera de plus amples consultations, clarifications et modifications, en vue de sa mise au point définitive et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

4. *Prie* l'UNICEF de communiquer davantage d'informations, en temps voulu pour la deuxième session ordinaire de 2013, sur la manière dont les résultats seront obtenus, notamment en indiquant clairement en quoi les résultats sont directement imputables à l'UNICEF, en quoi les produits et les résultats sont liés, et comment les risques sont évalués et gérés afin d'atteindre les résultats;

5. *Accueille avec satisfaction* la structure et la méthode retenus pour le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du projet de plan stratégique pour 2014-2017, tout en étant conscient que la définition exacte des indicateurs, des risques et des hypothèses figurant à l'annexe du plan n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF d'établir une version définitive du projet et de l'annexe, en consultation avec les États Membres, en vue de sa mise au point définitive et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

6. *Note* que la définition exacte des données de référence, des jalons et des objectifs du cadre de résultats n'est pas encore définitive, et prie l'UNICEF de continuer à les préciser, en consultation avec les États Membres, en vue de leur mise au point définitive d'ici à sa session annuelle de 2014;

7. *Prie* l'UNICEF de communiquer davantage d'informations, en temps voulu pour la deuxième session ordinaire de 2013, sur la façon dont l'organisation compte collaborer et se répartir les tâches avec les autres organismes des Nations Unies, notamment les autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu de leurs mandats respectifs, afin de renforcer la cohérence et d'éviter les doublons et les chevauchements, en vue d'améliorer les résultats sur le terrain et l'exécution des programmes au profit des pays de programmes;

8. *Prie également* l'UNICEF de prendre pleinement en compte les vues des États Membres dans la mise au point définitive du plan stratégique pour 2014-2017, de l'annexe et du budget intégré pour 2014-2017, en vue de leur adoption à sa deuxième session ordinaire de 2013.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/9
Rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2013/12) et sur les conclusions de l'examen de fin de cycle du Plan d'action stratégique prioritaire en faveur de l'égalité des sexes 2010-2013, lequel présente les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les orientations futures;

2. *Prend note* des progrès notables réalisés dans le domaine de l'engagement de la direction, des partenariats interinstitutions, du renforcement des processus de planification et de rédaction de rapports et de l'appropriation par les bureaux régionaux et de pays, et note avec préoccupation les insuffisances dans la réalisation et le suivi des résultats relatifs à l'égalité des sexes, le manque de ressources humaines et financières et le manque de compétences en matière d'égalité hommes-femmes;

3. *Prie* l'UNICEF d'élaborer un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes, aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, compte tenu des conclusions, des recommandations et des enseignements tirés dans l'examen de fin de cycle et dans le rapport lui-même;

4. *Prie également* l'UNICEF d'élaborer, dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes, des stratégies visant à remédier aux différents problèmes relevés dans le rapport (E/ICEF/2013/12), notamment dans le domaine des capacités techniques, des compétences et de l'affectation des ressources pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau de l'organisation, et au niveau des pays à partir du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

5. *Prie en outre* l'UNICEF de mettre au point un plan directeur prévoyant un cadre de résultats et un plan de suivi, d'évaluation et de communication d'information, dans le cadre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, en se fondant et en s'alignant sur les résultats relatifs à l'égalité des sexes et les indicateurs ventilés par sexe qui figureront dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014- 2017;

6. *Prie* l'UNICEF d'évaluer le coût du plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, d'y affecter les ressources nécessaires et d'en donner une description claire dans le budget intégré;

7. *Prie* en outre l'UNICEF de lui faire rapport tous les ans sur les progrès réalisés dans son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et sur la mise en œuvre du nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017, le premier rapport devant être présenté à sa session annuelle de 2014.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/10
Projet de descriptif de programme de pays pour l'Égypte

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2013/4 d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, le projet de descriptif de programme de pays pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013;

2. *Approuve* le projet de descriptif de programme de pays pour l'Égypte (E/ICEF/2013/P/L.3), pour la période allant de juillet 2013 à décembre 2017, pour le budget indicatif global de 12 879 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 32 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/11
Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/10 d'approuver le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda à sa session annuelle de 2013;

2. *Approuve* le projet de descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1 et Add.3), pour la période 2013-2018, pour le budget indicatif global de 41 250 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 79 000 000 de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/12
Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

Le Conseil d'administration

Approuve les budgets indicatifs globaux relatifs aux programmes de coopération de pays et aux programmes communs de pays suivants :

Région/pays	*Période*	*Ressources ordinaires*	*Autres ressources*	*Document E/ICEF/2013/*
Afrique occidentale et centrale				
Bénin	2014-2018	26 003 000	43 997 000	P/L.4
Congo	2014-2018	6 145 000	45 000 000	P/L.5
Niger	2014-2018	94 078 000	104 827 000	P/L.6
Nigéria	2014-2017	203 948 000	304 000 000	P/L.7
Togo	2014-2018	17 337 000	53 000 000	P/L.8
Afrique orientale et australe				
Projet de programme commun de pays du Rwanda [a]	2013-2018			DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2013/RWA/1 et Add.3
Amériques et Caraïbes				
Cuba	2014-2018	3 750 000	9 500 000	P/L.2
Asie du Sud				
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le projet de programme commun de pays du Bhoutan	2014-2018	4 570 000	21 000 000	DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1 et Add.3
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Égypte [b]	juillet 2013-décembre 2017			P/L.3

[a] Voir décision du Conseil d'administration 2013/11.
[b] Voir décision du Conseil d'administration 2013/10.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/13
Évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2013/13);

2. *Rappelle* que l'objet de la fonction d'évaluation est d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des programmes et interventions du Fonds ainsi que de la durabilité des résultats;

3. *Accueille avec satisfaction* les indices présentés dans le rapport d'un renforcement continu de la fonction d'évaluation au niveau décentralisé et encourage l'UNICEF à prendre de nouvelles mesures pour combler les lacunes de la couverture de l'évaluation et de la qualité des évaluations décentralisées;

4. *Prend note* des principaux indicateurs de performance qui permettent de suivre l'efficacité du système d'évaluation, ainsi que des données administratives relatives aux ressources humaines et financières utilisées;

5. *Note* le travail positif accompli pour améliorer les savoir-faire, les capacités et les systèmes des partenaires nationaux et pour renforcer l'apprentissage Sud-Sud;

6. *Se félicite* de la préparation de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF, compatible avec les normes définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui constitue un réseau de spécialistes responsables de l'évaluation dans le système des Nations Unies;

7. *Fait sienne* la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2013/14);

8. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation à l'UNICEF;

9. *Souligne* que le Bureau de l'évaluation continuera à dépendre directement du Conseil d'administration, à qui il remettra un rapport annuel sur la fonction d'évaluation, et que le Directeur du Bureau de l'évaluation continuera à dépendre administrativement du Directeur général;

10. *Prie* l'UNICEF de présenter une déclaration écrite offrant les vues de la direction sur les questions soulevées dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation, déclaration écrite qui devrait être remise au Conseil d'administration bien avant sa session;

11. *Prie également* l'UNICEF d'allouer des ressources suffisantes au Bureau de l'évaluation, sur une ligne budgétaire distincte dans le budget intégré 2014-2017 qui lui sera présenté pour adoption à sa deuxième session ordinaire de 2013;

12. *Prie en outre* l'UNICEF, dans l'application de la politique d'évaluation, de suivre les dépenses consacrées aux évaluations décentralisées et de veiller à ce que la direction y réponde rapidement;

13. *Appelle* l'UNICEF à continuer à réaliser des évaluations des opérations au niveau des pays en étroite consultation avec les gouvernements et avec les autres partenaires nationaux, selon le cas, et à aider les gouvernements et les autres partenaires à constituer progressivement des capacités nationales d'évaluation;

14. *Encourage* l'UNICEF à utiliser autant que possible les systèmes d'évaluation et à continuer à intégrer les mécanismes de création de capacités dans la conception et l'exécution des programmes et à s'assurer que les évaluations répondent bien à une demande exprimée par le pays;

15. *Prie* l'UNICEF de rendre compte des mesures prises pour garantir que les résultats des évaluations sont bien systématiquement pris en compte et utilisés dans la confection des politiques, stratégies et programmes principaux;

16. *Prend note* du rapport thématique de synthèse sur l'évaluation de l'action humanitaire (E/ICEF/2013/15);

17. *Apprécie* la présentation et l'analyse contenues dans le rapport et espère prendre connaissance de futurs rapports thématiques de synthèse, comme il l'a demandé dans sa décision 2012/12;

18. *Prie* l'UNICEF de présenter une réponse complète de la direction aux recommandations des rapports thématiques de synthèse présentés au Conseil d'administration;

19. *Prie également* l'UNICEF de remédier aux principales lacunes constatées dans la couverture de l'évaluation de ses interventions humanitaires tout en continuant à améliorer la qualité des évaluations réalisées dans ce domaine.

Session annuelle
21 juin 2013

2013/14
Rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2012 du Bureau de l'audit interne et des investigations (E/ICEF/2013/AB/L.2), du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de la direction au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2012 (E/ICEF/2013/AB/L.3);

2. *Se félicite* de l'importance que l'UNICEF attache au renforcement de la responsabilité et de la transparence et, à cet égard, se réjouit de la mise en œuvre de la décision relative à la publicité des rapports d'audit interne;

3. *Exprime* son soutien constant à l'intensification des fonctions d'audit interne et d'investigation de l'UNICEF;

4. *Prend note* du travail accompli par l'UNICEF pour mettre en œuvre les recommandations d'audit non encore suivies et encourage l'UNICEF à appliquer d'urgence les recommandations restant à mettre en œuvre;

5. *Note avec satisfaction* l'augmentation du nombre d'audits conjoints et encourage l'UNICEF à rechercher, en collaboration avec les autres organismes de développement des Nations Unies, d'autres possibilités de démarches communes; souligne par ailleurs qu'il importe de revoir la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT), qui doit donner des orientations claires pour assurer l'application de cette démarche élaborée conjointement par les organismes;

6. *Souligne* l'importance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF et, à cet égard, *prie* l'UNICEF de veiller à lui assurer, à partir d'une évaluation des risques encourus par l'organisation, les ressources humaines et financiers nécessaires pour pouvoir faire face aux besoins en matière d'audit, d'investigation et de services consultatifs; et *prie* l'UNICEF de s'assurer que les ressources nécessaires sont affectées à ces fins lors de la présentation du budget intégré 2014-2017, en accordant une importance particulière à la fonction d'investigation;

7. *Prend note* de la mise en œuvre par l'UNICEF des normes comptables internationales pour le secteur public.

Session annuelle
21 juin 2013